



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Rivière-au-Tonnerre, le 12 août 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa, Ontario,
K1A 0N5

Objet : Demande de remboursement

Madame,
Monsieur,

Par la présente, veuillez trouver la résolution du conseil municipal concernant le maintien du service postal public et universel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.


Carmelle Anglehart,
Directrice générale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre
tenue ce 04 août 2008, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES) :

Monsieur Jeannot Boudreau	Maire
Monsieur Pascal Poulin	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Léona Boudreau	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller

Madame Carmelle Anglehart, directrice générale était aussi présente.

**RÉSOLUTION 182-08-08 MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET
UNIVERSEL**

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Léona Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'oppose à la déréglementation de Poste Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

COPIE CONFORME DONNÉE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE CE 12^E JOUR D' AOÛT 2008


Carmelle Anglehart
Directrice générale
